

# Enjeux des réformes et droits à la formation...

## Conséquences pour l'offre de formation



## **Préambule :**

**Ce diaporama est basé sur les textes  
interprofessionnels.**

**Pour en connaître les modalités de mise en oeuvre il  
est indispensable de se reporter aux accords de  
branches.**

## Les raisons de la réforme

- des raisons économiques : évolutions techniques en accélération, ouverture de l'économie, instabilité de l'emploi, pénurie de main-d'oeuvre dans certains métiers...
- des raisons démographiques : départ en retraite massifs dès 2005 ...
- des inégalités d'accès multiples : sexe, emploi occupé, formation initiale, taille de l'entreprise...

## Inégalité d'accès selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe :

CSP	Taux d'accès		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	55 %	59 %	56 %
Professions intermédiaires	42 %	45 %	43 %
Employés	47 %	40 %	41 %
Ouvriers qualifiés	24 %	19 %	23 %
Ouvriers non qualifiés	21 %	12 %	17 %
Source : enquête Emploi- formation Cereq 2000 - extrait			

## Inégalité d'accès selon le sexe :

<b>Sexe</b>	<b>Taux d'accès</b>
Hommes	29 %
Femmes	26 %
Ensemble	28 %

Source : enquête Emploi- formation Cereq 2000

## Inégalité d'accès selon le diplôme :

Diplôme	Taux d'accès
Diplôme supérieur	51 %
Bac + 2	47 %
Niveau Bac ou BP	47 %
Niveau CAP ou BEP	26 %
BEPC seul	25 %
Aucun diplôme	14 %
Ensemble	28 %

Source : enquête Emploi- formation Cereq 2000

## Inégalité d'accès selon la taille de l'entreprise :

Taille de l'entreprise	Effort financier	Taux d'accès
10 à 19 salariés	1.73 %	8.7 %
20 à 49 salariés	1.87 %	12.9 %
50 à 499 salariés	2.52 %	29.9 %
500 à 1999 salariés	3.48 %	47.39 %
2000 salariés et plus	4.87 %	52.7 %

Source : premières synthèses DARES Mars 2001

## Les sources de la loi sur la FTLV

2003 : Accords Nationaux Interprofessionnels des 20 septembre et 5 décembre.

Signés par l'ensemble des confédérations syndicales. Ils serviront de base au texte de loi.

2004 : Parution de la loi en mai.

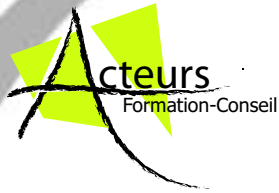
Suivront les négociations de branche (on compte à ce jour plus de 250 accords)



La négociation des avenants interprofessionnels (entretien professionnel, passeport formation et de VAE).

Les décrets d'application et les circulaires ministérielles





**Quels sont les objectifs de la réforme ?**

**Quelles en sont les nouveautés majeures ?**



## Les idées essentielles qui ont motivé l'accord de Septembre 2003 :

- Permettre à chaque salarié d'être acteur de son évolution professionnelle
- Favoriser l'acquisition d'une qualification **tout au long de la vie,**
- Développer l'accès des salariés à la formation professionnelle,
- Accroître le volume des actions de formation

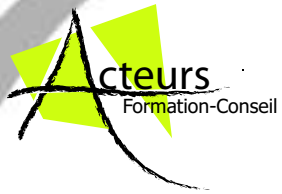


- Réduire l'écart entre PME et grandes entreprises
- Favoriser l'égalité Hommes-Femmes
- Impliquer l'encadrement et les IRP dans le développement de la formation
- coordonner le développement de la formation branches/territoires
- favoriser la personnalisation des parcours et la formation en situation professionnelle



## Les principales nouveautés :

- Création du DIF pour l'ensemble des salariés
- Création du contrat de professionnalisation
- Mise en place de la période de professionnalisation
- « Nouvelle » typologie d'actions pour le plan de formation dans l'entreprise
- Accès à la VAE, au Bilan de compétences et au Congé individuel de formation, renforcés (publics prioritaires)
- Entretien professionnel et passeport formation



# Les acteurs de la réforme et de sa mise en œuvre



## Les acteurs de la formation professionnelle :

Les pouvoirs publics ( Etat, Région... )

Les partenaires sociaux

Les instances paritaires

Les Organismes d'information et d'accompagnement des bénéficiaires (anpe, missions locales, PAIO...)

Les Organismes de Formation ( privés publics ou para publics )

L'entreprise et..... les salariés

## Les pouvoirs publics :

La Région en lien avec l'état : finance, fixe les priorités, coordonne les filières, contractualise.... (PRDFP, contrats d'objectifs, programme d'apprentissage et de formation professionnelle.....)

L'Etat en lien avec la région : légifère, finance, contrôle (demandeurs d'emploi, publics spécifiques...)

Il gère les FSE (objectifs de développement, programmes d'initiative et actions communautaires)

## Les partenaires sociaux :

MEDEF – CGPME – UPA

CFDT - CFTC - CGC - CGT – FO

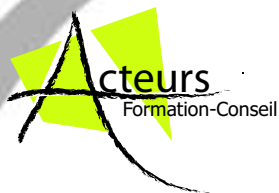
tous signataires de l'ANI du 5 décembre 2003

Ils fixent les orientations (accords interpro, de branche, ou d'entreprises) dans le cadre des négociations et assurent le suivi au sein des instances paritaires (CPNFP, CPNE, COPIRE)



Ils décident de la gestion des fonds confiés aux OPCA et OPACIF interpro et de branches





## **Les organismes d'information et d'accompagnement des bénéficiaires :**

PAIO et Missions locales pour les jeunes

AGEFIPH pour les personnes handicapées

ANPE et ASSEDIC pour les demandeurs d'emploi

CIO pour l'information et l'orientation



Centres d'accompagnement VAE

## Les acteurs de l'entreprise :

Employeur, Responsables Formation, RH... et encadrement

IRP (Comité d'entreprise, DP, Syndicats)

Salariés



## **Les organismes de Formation :**

Publics et para-publics (AFPA, centres de formation professionnels rattachés à l'éducation nationale, à l'agriculture..., chambres consulaires...)

Privés à but lucratif ou non lucratif

Ils assurent les prestations et éventuellement le conseil et l'accompagnement des entreprises et des bénéficiaires



## Différentes instances d'évaluation et de contrôle (suite) :

- Le Haut Comité Education-Economie-Emploi :  
Il est chargé d'établir une concertation permanente entre l'éducation nationale et ses partenaires économiques
- Les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications :  
Ils ont pour missions de fournir aux CPNE les données relatives à l'évolution de l'emploi et de la formation

et.....



Le GIP

## Différentes instances d'évaluation et de contrôle :

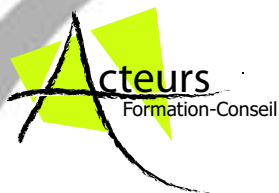
- Le CNFPTLV : Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie :

il donne son avis sur la législation – il favorise la concertation entre les acteurs – il évalue la politique de formation des Régions.

- Le CCREFP : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

il coordonne l'action des acteurs régionaux de la formation professionnelle.





# Les principaux enjeux de cette réforme.

## Apports et débat



## 4 enjeux majeurs :

- L'anticipation : observatoires prospectifs, plan de formation, entretien et projet professionnel...
- La personnalisation : bilan de compétences, individualisation des parcours, VAE, passeport formation...
- La professionnalisation : contrat et période de professionnalisation, tutorat...
- La généralisation : information et entretien pour tous les salariés, publics prioritaires...

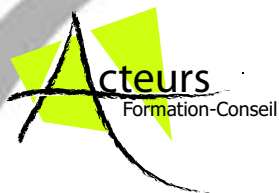
# Quelles réponses les organismes de formation peuvent-ils apporter ?

## Apports et débat



## **Pour répondre aux objectifs de la réforme, il est nécessaire de renforcer :**

- une offre et une pédagogie centrées sur le « salarié »
- une offre modulaire intégrant la notion de parcours
- un accompagnement des individus dans la recherche et la réalisation de la solution la plus pertinente
- l'implication de l'entreprise et de son encadrement dans la construction des projets.



## **Sans oublier le nécessaire développement :**

- du bilan de compétence,
- de la VAE,
- des Visas « Savoirs de bases » de la Région Centre,

.....



Dernière mise à jour le 30 août 2007